

## POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Les formations dispensées par GEME FORMATION sont **accessibles** aux **publics en situation de handicap** et respecte la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

### Définition du handicap :

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

GEME FORMATION s'engage à accueillir dans ses formations le public défini comme éligible, sans discrimination.

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles à tous les publics et avons mis en place des mesures afin de prendre en compte les **besoins particuliers liés au handicap** :

- Les formations se déroulent dans des établissements recevant du public (**ERP**) ;
- Un **référent handicap** effectue une veille sur champ du handicap et en tire les enseignements afin d'informer et sensibiliser les équipes pédagogiques sur le sujet ;
- Nous prenons en compte les **besoins individuels des personnes** et apportons les moyens de **compensation** nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations... ;
- Nous orientons les apprenants vers organismes pouvant accompagner le parcours d'une personne en situation de handicap.

Si vous êtes concerné(e) et si vous avez besoin d'être accompagné(e), nous vous invitons à vous signaler auprès de notre référent handicap, **Nadia BROCHOT** ([nadia.brochot@ge-moselleest.fr](mailto:nadia.brochot@ge-moselleest.fr)), qui vous aidera dans les démarches nécessaires à la prise en compte de votre situation.

Nous tenons à votre disposition une liste des organismes pouvant accompagner le parcours d'une personne en situation de handicap:

- L'Agefiph : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)
- Cap emploi : [www.capemploi.net](http://www.capemploi.net)
- L'Adapt : [www.ladapt.net](http://www.ladapt.net)
- La MDPH de votre département : [www.mdphenligne.cnsa.fr](http://www.mdphenligne.cnsa.fr)
- L'Arpejeh : [www.arpejeh.com](http://www.arpejeh.com)

Autres liens utiles :

- [www.ecologie-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologie-solidaire.gouv.fr)
- [www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)

Aussi, dans nos locaux une permanence 1 fois par semaine est dédiée aux personnes en situation de handicap.



**CAP EMPLOI** : Permanence les mardis

Le dispositif Cap emploi exerce une mission de service public. Il est chargé de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable, de la transition professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

**Contact** : Anne-Marie ROHR-BROS - Chargée de mission

Tel. 03 87 84 88 13 - [amrohrbros@capemploi57.fr](mailto:amrohrbros@capemploi57.fr)